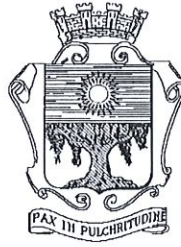


AR PREFECTURE

006-210600110-20200523-02-DE
Reçu le 25/05/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2020 :
DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS A ELIRE

Séance Publique Ordinaire du 23 MAI 2020
A 10 heures au gymnase municipal « Pascal Manini »
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sophie REID, Mme Carole LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline PIRON-POTFER, M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14
PRESENTS : 27
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 18 mai 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200523-02-DE
Reçu le 25/05/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

II - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2020 :
DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS A ELIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-1 et L2122-2,

Considérant qu'il appartient à la présente Assemblée, au titre de l'article L2122-2 du CGCT, de déterminer le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que le Conseil municipal étant composé de 27 membres, le nombre de postes d'adjoints au maire ne peut excéder 8.

Considérant que Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le nombre des adjoints à HUIT (8).

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE
LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE ABSOLUE,

- DECIDE de fixer à HUIT (8) le nombre de poste d'adjoints au maire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer, les jour, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX